

COMMISSION
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DES
RELATIONS AVEC LE SMICTOM DES FLANDRES

8 JUIN 2022
18H00
COMPTE-RENDU

Etaient présents : Andrée HERDIN ; Jacques HURLUS ; Philippe BROUTEELE ; Jessy COURBY ; Joël DUYCK ; François-Xavier HENNEON ; Jocelyne DURUT ; Aimé DELABRE ; Jean-Luc DECOSTER ; Jean-Marc FAIDUTTI ; Philippe PRUVOST ; Jean DELVALLE ; Stéphane GOMANNE ; Julien LAPIERRE ; Marc BEZILLE ; Sandra PLE

Etaient absents (excusés) : Geneviève FERMENTEL ; Philippe MAHIEU ; Michel BODART ; Jean-Claude THOREZ ; Michel DEHAENE ; Nathalie DEBAISIEUX ; Bruno WILLERON ; Alexandre COTE ; Michael PARENT ; Philippe BLERVAQUE ; Frédéric TIMLELT ; Bruno FICHEUX ; Bernard LORIDAN ; Jean-Philippe BOONAERT ; Catherine GOEDGEBUER ; Stéphanie THERON ; Serge VANECCLOO

Personnel CCFL : Vincent BOUCHART

1 – Présentation de la société éco-déchets et retour sur les dysfonctionnements de collecte

- Présentation de la société éco-déchets

M. Henneon donne la parole à M. Bory pour la présentation de la société éco-déchets.

M. Thierry Bory président d'éco-déchets, est accompagné de M. Maxime Dessenoix, Directeur Régional Champagne Ardenne, et de M. Xavier Denaux, Responsable de Marché.

Eco-déchets est une société fondée en 2014 par Thierry Bory et Olivier Schwartz.

Elle est essentiellement présente dans le Grand Est et dans la Région Rhône-Alpes.

Dès sa création, la société a fait le choix de se spécialiser dans la collecte des déchets ménagers afin d'éviter toute concurrence avec les filières de traitement et de valorisation.

Ce choix a permis à éco-déchets de conserver son indépendance.

Les dirigeants ont également développé des outils numériques, basés sur la géolocalisation des véhicules de collecte et permettant d'apporter des solutions économiquement intéressantes aux collectivités.

- Retour sur les dysfonctionnements du service de collecte et sur les mesures prises pour y remédier

M Bory détaille les conditions de démarrage du marché :

L'ancien personnel de VEOLIA s'est mis en grève dès le premier jour. Une prime de poste a rapidement été mise en place, permettant une reprise du travail.

3 équipages ont refusé d'effectuer leur service dès la semaine suivante, estimant qu'ils manquaient d'informations sur les circuits de collectes. Eco-déchets a alors mobilisé son personnel de Champagne Ardenne pour éviter l'arrêt du service. Mais des oppositions d'une partie du personnel à l'exécution normale du service ont perduré.

M. Bory rappelle que tout le personnel roulant de VEOLIA présent à Strazeele a été repris par éco-déchets.

M. Dessenoix précise que la reprise des agents de maîtrise était également prévue, mais ces derniers ont annoncé leur souhait de ne pas intégrer la société éco-déchets la veille du démarrage du marché.

Cette absence d'agents de maîtrise, avec une connaissance approfondie des circuits de collectes, a contribué aux difficultés de démarrage, d'autant plus que de nombreux chauffeurs méconnaissent le terrain.

M. Bory propose de répondre aux questions de la commission.

M. Hurlus demande à M. Bory s'il envisage des modifications de personnel.

M. Bory confirme que des modifications du personnel de collecte sont envisagées mais il rappelle qu'il doit également respecter le cadre réglementaire et que le personnel syndiqué bénéficie d'une protection de 6 mois.

M. Faidutti interroge M. Bory sur le climat social actuel.

M. Bory répond qu'il a observé un changement d'état d'esprit, le climat social tend vers l'amélioration.

Mme Herdin demande quand aura lieu le retour à la normale.

M. Dessenoix explique que les circuits de collectes ont été retravaillés et qu'ils sont en cours de finalisation. Actuellement la cartographie de collecte est fiable sur 75% du territoire. Il précise que les circuits de collectes ne doivent pas être réalisés dans la précipitation car ils constituent des documents de référence pour les chauffeurs et ils doivent garantir le bon déroulement de la collecte.

M. Dessenoix souligne par ailleurs le déséquilibre du planning de collecte qui concentre une majorité de communes sur la seule journée du lundi. Il suggère une réflexion sur une modification de ce planning afin de faciliter l'amélioration de la qualité de la prestation.

M. Duyck confirme ce problème de surcharge de certaines collectes : la collecte des recyclables (en C0.5) des 10 000 habitants de Merville est concentrée sur un après-midi.

M. Denaux évoque l'amélioration de l'esprit d'équipe du personnel de collecte.

M. Henneon remercie M. Bory, M. Dessenoix et M. Denaux pour ces informations sur l'évolution de la situation. Le personnel d'éco-déchets quitte la commission.

M. Delabre demande alors la parole à M. Henneon.

M. Delabre souligne le manque de considération de la CCFL pour les mairies, considérant qu'aucune communication n'a été effectuée par la CCFL durant cette période.

M. Henneon rappelle que des mails ont été adressés aux Maires de chaque commune, que plusieurs communications ont été publiées sur le site de la CCFL et que M. Hurlus a adressé un message sur l'extranet de la CCFL à l'ensemble des élus communautaires.

M. Hurlus répond que durant cette période, la CCFL était dans la même situation que les mairies : elle n'avait aucune information à communiquer et aucune solution à apporter.

M. Brouteele explique que ces dysfonctionnements au démarrage du marché étaient liés à une multitude de circonstances :

- 4 agents restés chez Veolia (1 délégué syndical et 3 délégués du personnel) ont incité l'ancien personnel de Veolia repris par éco-déchet à faire grève dès la passation du marché.
Ces agents ont exercé une pression considérable sur l'ancien personnel de Veolia.
- Une partie du personnel a refusé le fonctionnement en double poste (collecte matin et après-midi) or ce changement de modalité de collecte a permis de réaliser d'importantes économies.
- Les délégués syndicaux bénéficiant d'une protection de leur poste pendant 6 mois ont contribué au sabotage du service de collecte.
- 2 anciens chefs d'équipe qui avaient initialement accepté de travailler avec éco-déchets se sont rétractés en dernière minute.
- En raison de l'absence de ces chefs d'équipe et de la difficulté pour certains chauffeurs de s'approprier le logiciel de géolocalisation, les circuits de collectes n'étaient pas maîtrisés.

2 – Révision de la facturation du 1^{er} semestre 2022

En raison de ces nombreux dysfonctionnements du service de collecte, M. Henneon propose de dédommager les usagers en les exonérant du mois d'avril.

Cette révision de la facturation représente une économie de 15 € par foyer. Le coût de cette réduction est estimé à 250 000 €. Ce coût est finançable par les économies réalisées avec le nouveau marché.

M. Delabre propose qu'une partie de ces frais soit prise en charge par éco-déchets.

M. Henneon explique que des pénalités à l'encontre d'éco-déchets ont déjà été calculées par la CCFL et le SMICTOM des Flandres. L'application de ces pénalités sera discutée en réunion de gouvernance avec le SMICTOM des Flandres.

M. Pruvost considère que cette réduction est finançable par les économies réalisées avec le nouveau marché, et que dans ce contexte particulier de démarrage, une marge d'erreur peut être accordée au prestataire.

M. Duyck est favorable à cette réduction d'1 mois et suggère de bien communiquer sur cette réduction. Il estime qu'au regard des explications de M. Brouteele et compte tenu des efforts fournis par le prestataire, il n'est pas justifié de pénaliser éco-déchets.

Mme Herdin suggère de profiter de cette communication pour faire un rappel sur les nouveaux calendriers de collectes. Il est précisé que les jours de collectes seront également rappelés dans le journal communautaire.

La commission s'accorde sur l'exonération du mois d'avril lors de la facturation du 1^{er} semestre 2022 de la REOM.

3 – Loi AGEC sur les biodéchets et compostage de proximité

M. Henneon rappelle que la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

M. Henneon propose à M. Courby de prendre la parole sur ce sujet.

M. Courby réalise actuellement un stage de fin d'étude sur la mise en place d'une stratégie de compostage partagé à la CA de Béthune-Bruay. Il remarque que selon la Voix du Nord, l'habitat collectif est facturé en RI 15% de plus que les autres foyers. Il propose de travailler sur la gestion de proximité des biodéchets et sur le lien social afin d'apporter des améliorations dans la gestion des déchets des logements collectifs et des solutions pour la gestion des biodéchets.

La commission s'accorde sur cette proposition.